

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Aerodesin 2000

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfection des surfaces, des objets et des dispositifs médicaux.  
Pour un usage professionnel.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser sur les matériaux sensibles à l'alcool (par exemple sur les surfaces acrylique, peintes, vernies).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Lysoform Schweizerische Gesellschaft für Antiseptie AG	
Rue:	Postfach 444	
Lieu:	CH-5201 Brugg / Windisch, Suisse	
Téléphone:	056 / 4416981	Téléfax: 056 / 4424114
Interlocuteur:	Wissenschaftlich-Technische Abteilung Berlin	Téléphone: +49 (0)30 / 77992-216
e-mail:	kontakt@lysoform.de	
Internet:	www.lysoform.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Liquide inflammable: Flam. Liq. 3  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3  
Mentions de danger:  
Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propane-1-ol; n-propanol  
alcool éthylique, éthanol  
glutaral

**Mention d'avertissement:** Attention

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 2 de 13

**Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P261 Ne pas respirer les aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

- EUH208 Contient glutaral. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Peut former des mélanges explosifs avec l'air dans des situations exceptionnelles (par exemple brumisation, développement de chaleur ou fuite de grandes quantités dans des espaces non ventilés).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			30 - < 100 %
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			15 - < 20 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
111-30-8	glutaral			0.1 - < 1 %
	203-856-5	605-022-00-X	01-2119455549-26	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H301 H331 H314 H334 H317 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Contient: Désinfectants

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 3 de 13

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Application maximum: 50 ml / m<sup>2</sup> de surface du sol (TRGS 525). Utiliser dans des endroits bien ventilés. Conserver les récipients fermés hermétiquement. Laisser les surfaces très chaudes refroidir avant la désinfection. Laisser les surfaces sécher complètement avant d'utiliser les appareils électriques. Ne pas utiliser sur les matériaux sensibles à l'alcool (par exemple sur les surfaces acrylique, peintes, vernies).

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Information supplémentaire**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 4 de 13

compris ceux pour animaux. Enlever les vêtements contaminés.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Éviter de: Gel. Conserver hors de la portée des enfants.

**Indications concernant le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
111-30-8	Aldéhyde glutarique	0,05	0,21		VME 8 h	
		0,1	0,42		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	
71-23-8	n-Propanol	200	500		VME 8 h	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	136 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	268 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1723 mg/m <sup>3</sup>
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c. /jour
111-30-8	glutaral			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0.25 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 5 de 13

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol	
Eau douce		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		22.8 mg/kg
Sédiment marin		2.28 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		96 mg/l
Sol		2.2 mg/kg
64-17-5 alcool éthylique, éthanol		
Eau douce		0.96 mg/l
Eau de mer		0.79 mg/kg
Sédiment d'eau douce		3.6 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0.63 mg/kg
111-30-8 glutaral		
Eau douce		0.0025 mg/l
Eau de mer		0.00025 mg/l
Sédiment d'eau douce		5.27 mg/kg
Sédiment marin		0.527 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0.8 mg/l
Sol		0.03 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter le contact avec les yeux.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour chaque lieu de travail en fonction de la concentration et la quantité des substances dangereuses, de la température et de la durée du contact.

Recommandation:

Caoutchouc butyle

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 6 de 13

Afin d'éviter une irritation de la peau dans le domaine professionnel, il est recommandé d'utiliser: • une crème de soins de la peau à absorption rapide entre-temps, si nécessaire. • une crème grasse après le lavage des mains à la fin du travail ou avant les pauses de travail.

**Protection de la peau**

aucune/aucun

**Protection respiratoire**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur: incolore  
Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): ca. 8

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: 28 °C DIN 51755

**Inflammabilité**

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): ca. 0.9 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: facilement soluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non applicable

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Inflammable, Risque d'inflammation. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 7 de 13

correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Inflammable, Risque d'inflammation. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél contrôlé**

	Dose	Espèce	Source
DL50, par voie orale	21900 mg/kg		

N° CAS	Substance	Dose	Espèce	Source
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			
	par voie orale	DL50 8000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 4032 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >33.8 mg/l	Rat	
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	par voie orale	DL50 6200 mg/kg	Rat	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 95,6 mg/l		IUCLID
111-30-8	glutaral			
	par voie orale	DL50 158 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Rat	
	par inhalation vapeur	ATE 3 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 0.48 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 8 de 13

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

OECD 405 (Lapin): „slightly irritant“

Propan-1-ol:

En cas de contact avec la peau:

BASF Test: non irritant.

En cas de contact avec les yeux:

BASF Test: effets irréversibles

Ethanol:

OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion) Lapin  
non irritant.

OECD 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion) Lapin  
légèrement irritant

Toxicité dermique subaiguë: 1% solution Lapin, 3.6 ml/kg, non toxique

Glutaral (solution dans l'eau)

En cas de contact avec la peau Lapin corrosif (OCDE 404)

En cas de contact avec les yeux Lapin effets irréversibles (Draize-Test)

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propan-1-ol:

OCDE 406 Cochon d'Inde : négatif.

Ethanol:

OECD 429 (Skin Sensitisation - Local Lymph Node Assay) Souris  
non sensibilisant.

Glutaral (solution dans l'eau)

Données positives du test épicutané. (OET) Cochon d'Inde

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ethanol:

OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test) Salmonella Typhimurium  
négatif.

OECD 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)  
négatif.

OECD 476 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) Souris  
négatif.

OECD 473 (In Vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)  
négatif.

OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)  
négatif.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-1-ol; n-propanol)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 9 de 13

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ethanol:

OECD 408 (Repeated Dose 90- Day Oral Toxicity Study in Rodents) Rat

NOAEL 1730 mg/kg/d

OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity) Rat

>20 mg/l

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4555 mg/l	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3644 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	>100 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité bactérielle aiguë	>1000 g O2/g		3 h	Boue activée	
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	13000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	12340 mg/l	48 h	Daphnia magna	
111-30-8	glutaral					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9.4 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0.6 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	5.7 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les poissons	NOEC	1.6 mg/l	97 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2.5 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 10 de 13

N° CAS	Substance	Valeur	d	Source
	Méthode			
	Évaluation			
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			
		75%	20	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	97%		
111-30-8	glutaral			
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	90 - 100 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,32

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	3.2		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

070604 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques  
Le déchet spécial

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006


**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016


Code du produit: 560

Page 11 de 13


**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1987
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ALCOOLS, N.S.A. (alcool éthylique, éthanolpropane-1-ol; n-propanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1987
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ALCOHOLS, N.O.S. (alcool éthylique, éthanolpropane-1-ol; n-propanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
EmS:	F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1987
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ALCOHOLS, N.O.S. (alcool éthylique, éthanolpropane-1-ol; n-propanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	A3 A180

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 12 de 13

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (SR 822.115).

Numéro d'enregistrement biocide: CHZB2248

Teneur en COV (OCOV): 52.88

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Aerodesin 2000**

Date de révision: 17.05.2016

Code du produit: 560

Page 13 de 13

H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient glutaral. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les données ne doivent être en aucune manière considérées comme une description des propriétés du produit (spécification du produit). Ni les caractéristiques convenues, ni l'adéquation du produit à des usages spécifiques ne peuvent être dérivées des informations fournies dans la fiche de données de sécurité. Nous vous conseillons pour clarifier, si et dans quelles circonstances, la préparation est adéquat pour un usage défini. Les droits de propriété et les lois et règlements en vigueur doivent être respectés par le destinataire de notre produit.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*